



LA DEMI-PENSION en 4 points



1 – LES MODALITÉS PRATIQUES

- Inscrire votre enfant dans l'un des forfaits proposés sur la fiche d'inscription ci-jointe ; une carte nominative sera remise aux élèves de 6^{ème} ; elle est à conserver de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- En cas de perte ou de détérioration, la carte sera facturée 5 €.
Attention : En cas d'oubli de la carte de cantine, l'élève passera à la fin de son service et sera placé par les assistants d'éducation.
- En cours d'année, des changements de régime de ½ pension peuvent être demandés par courrier adressé au service de gestion et ce avant le début du trimestre :
1^{er} trimestre (septembre-décembre) : changement possible jusqu'au 9 Septembre 2026.
2^{ème} trimestre (janvier à mars) : courrier de demande de changement à faire **avant** les vacances d'hiver 2027.
3^{ème} trimestre (avril à juin) : courrier de demande à faire **avant** le 02 avril 2027.
- Vous êtes externe ? ou votre forfait ne vous permet pas de manger certains jours ?
Vous pouvez alors acheter un ticket jetable à 2.00 € auprès du service de gestion.

2 – FACTURATION DES REPAS

- **Les tarifs et les remises d'ordre sont déterminés et votés par le Conseil Départemental** en Conseil d'Administration. Vous pouvez les consulter sur le site du Département de l'Isère.
- La facturation trimestrielle **est un FORFAIT** et non une facture en fonction des repas réellement consommés.
Les factures sont remises aux familles **UNIQUEMENT PAR MAIL** avant les vacances (d'automne, de février et d'avril).

3 – LE RÈGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

- Soit par télépaiement sur Educonnect (**à privilégier**)
- Soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège de Champier
- Soit en espèces au service de gestion durant les horaires d'ouverture

4 – LES AIDES

- **LES BOURSES DE COLLEGE** : dont le dossier est constitué début septembre, viennent directement en déduction du prix de la demi-pension.
- **LE FONDS SOCIAL** : la famille retire un dossier au *secrétariat du Collège* ou directement auprès de *l'assistante sociale* (à partir du mois de septembre). Les dossiers sont complètement anonymes. **N'attendez pas la fin du trimestre pour déposer une demande de fonds social.** Le montant sera directement déduit de la facture de demi-pension.



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Simone Veil

165 route du 16 mai 1944
38260 CHAMPIER

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

FICHE INTENDANCE INSCRIPTION A LA ½ PENSION

[Retour fiche complétée au secrétariat de gestion avant mardi 8 septembre 2026](#)

NOM Prénom de l'élève : _____

Classe : ☐ 6^{ème}_{n°..} ☐ 5^{ème}_{n°..} ☐ 4^{ème}_{n°..} ☐ 3^{ème}_{n°..}

RESPONSABLE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES

NOM Prénom : _____

Email : _____

RIB A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

(Uniquement pour les remboursements, aucun prélèvement ne sera fait)

☐ Externe (ne mange pas au self)

☐ Externe surveillé (mange au self avec un panier repas fourni par la famille)

Pour info : un micro-onde est mis à disposition au self uniquement pour les élèves ayant un PAI

OU

☐ DP 4 Jours

☐ DP 3 Jours

☐ DP 2 Jours

☐ DP 1 Jour

**4J, 3J, 2J, 1J, merci de cocher les jours
(qui seront FIXES pour chaque trimestre)**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Fait à : _____ le _____

Signature du responsable :

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne pourra être traité